

L'an deux mil dix-sept, vingt-cinq février à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Maité ROUILLET, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Freddy PETIT, Laurent MOREL

Absents excusés : Patricia PEZET, Alfred BETHEMBOS (donne pouvoir à Daniel GOUCHET), Nathalie DELIQUE, Stéphane DUMONTIER

Absent : Nicolas BAUSSARD

Secrétaire de séance : Mauricette JUBERT

LOYER LOGEMENT COMMUNAL ANCIENNE MAIRIE

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que les travaux de création d'une salle de douche et d'un WC aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, au rez-de-chaussée du logement communal loué à M. et Mme LANNEL, sont terminés depuis quelques semaines.

A cet effet le Conseil municipal, après en avoir délibéré et avec l'accord des locataires, décide à la majorité d'appliquer une majoration de 25 € sur le loyer mensuel à compter du 1er mars 2017, soit un loyer de 317.89 €.

TARIFS 2017

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait bon de renouveler les tarifs des diverses prestations communales, pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs de 2016, c'est à dire :

Concession cimetière : trentenaire = 200 €, cinquantenaire = 300 €, perpétuelle = 400 €

Columbarium : 10 ans = 400 €, 20 ans = 700 €, 30 ans = 800 €

Salle des Fêtes :

1 Journée : 200 €

2 Journées : 280 €

Vin d'honneur : 60 €

Le couvert : 1 €

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Electricité : 0.10 € / Kw

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

Salle non nettoyée : 50 €

Casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

prise de clés avant la date = 20 €

Location diverses à domicile :

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

1 chaise : 1 €

1 banc : 3 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

LES ANTHIEUX

Les travaux d'enrobé de la rue de la place des Anthieux ont été réalisés la semaine dernière comme cela était prévu depuis 2015. M. le Maire en a profité pour récupérer le grattage de route, et Laurent l'employé communal s'en sert pour stabiliser les accotements de la route.

De plus, concernant ce hameau, la direction des routes, suite aux réclamations d'habitants concernant la sécurité des enfants prenant le car, a proposé de classer la RD8 en agglomération pour que la Commune puisse matérialiser un passage piéton et limiter la vitesse à 50km/h. La majorité du Conseil municipal est contre cette modification en agglomération. M. le Maire propose de faire tout de même dans un premier temps une sente pédestre de la RD8 jusqu'à l'abri de bus.

DROIT DE PREEMPTION SUR VENTE DE TERRES DE L'ETAT

Par courrier du 31 janvier 2017, les services des Domaines nous informent de leur intention de vendre des biens leur appartenant situés sur la Commune (parcelles : A 135, 132, 134, 138, 140, 117, 325, 308, 136, 145, 342, 309, 310). D'après le code de l'urbanisme la Commune est prioritaire sur les cessions des biens de l'Etat. Le Conseil après en avoir délibéré décide de ne pas se porter acquéreur de ces biens.

EMPRUNT

La Commune a la possibilité d'obtenir un emprunt à faible taux de 75 000 €. Sachant qu'un emprunt s'est terminé cette année, cela permettrait d'avoir une réserve budgétaire afin de financer les nombreux travaux à venir. Après délibération la majorité du Conseil municipal est favorable à cette proposition.

RENOVATION TOITURE EGLISE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover la toiture de l'église car à chaque fort coup de vent elle se dégrade et nécessite des réparations coûteuses (environ 3 000 €/an). C'est pourquoi il présente aux Conseillers un devis de l'entreprise Bray Couverture, sachant que des subventions du département et de l'état sont accordées pour ce type de travaux (environ 50 % de la dépense).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est majoritairement favorable à ce projet sous réserve d'obtention de subventions, et charge M. le Maire de réaliser les demandes nécessaires. Toutefois deux Conseillers souhaiteraient que d'autres devis soient réalisés afin de comparer les prix.

RENOVATION TOITURE LOGEMENT ANCIENNE MAIRIE

Comme pour l'église, la toiture du logement communal de l'ancienne mairie est fortement dégradée à chaque fort coup de vent et engendre des frais. M. le Maire propose de la rénover, de plus un redressage de la charpente est nécessaire, il a donc demandé un devis à M. GAUDRAY. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est majoritairement favorable à ce projet sous réserve d'obtention de subventions, et charge M. le Maire de réaliser les demandes nécessaires. Toutefois deux Conseillers souhaiteraient que d'autres devis soient réalisés afin de comparer les prix.

RENOVATION PLAFOND CLOISON ET PORTE ECOLE PRIMAIRE

En 2013 il avait été prévu de rénover le plafond d'une salle de classe primaire. Le devis de l'entreprise CIP avait été accepté mais le projet n'a pas abouti. M. le Maire a donc demandé une réactualisation de ce devis en ajoutant le remplacement de la porte ainsi que l'isolation des murs extérieurs. Après en avoir délibéré, la majorité du Conseil municipal est favorable à ce projet et accepte ce devis réactualisé.

GESTIONS DES RUISSELLEMENTS DES EAUX PLUVIALES

- **Bois des Puits** : rue du nouveau monde, en face de la ferme DIERYCK, suite à la création d'une entrée l'eau de la route inonde le jardin de M. DUPONT. M. le Maire propose la pose de bordures de caniveaux, sachant que ces travaux peuvent être subventionnables par l'Etat et le Département. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte ce projet et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions nécessaires.
- **Devant l'Ets GENTY** : la même procédure qu'expliquée ci-dessus peut être appliquée à cet endroit pour gérer le ruissellement de l'eau. Toutefois comme il s'agit d'une route départementale la subvention de l'Etat ne pourra pas être obtenue. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte ce projet et charge M. le Maire de réaliser les demandes de subventions nécessaires.
- **Devant chez M. GREMONT** : problème de puisard bouché. Pas de possibilité de réaliser de tranchée d'infiltration à cet endroit vu le passage des réseaux souterrains. M. le Maire informe que le problème est en train d'être étudié.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Mme Marie LE VERN le jeudi 2 mars à 10h30
- Les travaux du préau de l'école maternelle seront réalisés aux prochaines vacances scolaires

Fin de la séance à 11 heures 30 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN

David MICHEL

Josette LECOINTE

Freddy PETIT

Les Conseillers,
Laurent MOREL

Maïté ROUILLET

Daniel GOUCHET

Mauricette JUBERT

Antoine ORNANO

Alfred BETHEMBOS